

Autoriser l'hébergement sur les artères commerciales touristiques car elles n'ont pas de stationnement pour les résidents permanents surtout sur la rue SAINT-JEAN intra-muros.

Les logements sont vides car ils ne requièrent pas tout le confort pour les séjours longues durée.

Le repeuplement avec l'animation des touristes contribueraient à attirer des commerces de proximité.